



Décisions du Conseil d'Administration du 28 septembre 2011

Le Conseil d'Administration de FIMALAC réuni ce jour 28 septembre 2011 a notamment arrêté les rémunérations du Président Directeur Général.

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sont rendues publiques les décisions du Conseil d'Administration sur les rémunérations du Président Directeur Général.

Sur proposition du Comité de sélection, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration a arrêté les rémunérations dues à Marc LADREIT de LACHARRIERE au titre de l'exercice 2010/2011 à clore au 30 septembre 2011 et au titre du prochain exercice 2011/2012.

Au cours de l'exercice 2010/2011, Marc LADREIT de LACHARRIERE a perçu une rémunération fixe de 1 300 000 € au niveau de FIMALAC et de 500 000 \$ à celui de FITCH, montants inchangés depuis plusieurs années. Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire ces mêmes montants de rémunération fixe pour l'exercice 2011/2012.

Une rémunération variable de 1 035 000 € lui est due par ailleurs au niveau de FITCH pour l'exercice 2010/2011. Cependant, comme lors des trois exercices précédents, Marc LADREIT de LACHARRIERE a demandé à ce qu'elle ne lui soit pas versée et a proposé au Comité de sélection, des nominations et des rémunérations que FIMALAC puisse contribuer à hauteur de ce montant à la Fondation Culture et Diversité.